

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 21 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 19

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de :
M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. CHARPIOT François à M. ARMANDIE Jean-Pierre
Mme COURT Sylvie à Madame HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme. PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : Mme Lucie FEUTRIER

OBJET : Cinéma Le Riou Bel : Rénovation thermique et modernisation – Attribution du marché de travaux – Lot 6

N°20250121-16

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Une consultation a été effectuée pour la réalisation des travaux de rénovation thermique et modernisation du cinéma Le Riou Bel avec une répartition des bâtiments en 6 lots :

- LOT 01 : Démolition / Gros-œuvre / façade/ menuiserie extérieur / VRD ;
- LOT 02 : Cloisons / Doublages / Carrelage / Faïence / Revêtements souples / Peinture ;
- LOT 03 : Menuiseries Intérieures ;
- LOT 04 : Mobilier ;
- LOT 05 : Plomberie – chauffage – Ventilation ;
- LOT 06 : Electricité.

La consultation a été publiée le 10 octobre 2024, avec une date limite de réception des offres fixée au 19 novembre 2024 à 12h. Six entreprises ont répondu à cette consultation.

Il n'y a eu aucune offre pour le Lot 6 qui a été déclaré infructueux en commission des marchés du 3 décembre et en conseil municipal du 10 décembre 2024.

Une consultation selon la procédure « sans publicité ni mise en concurrence » a donc été lancée en date du 11 décembre 2024 auprès de 5 entreprises, avec une date limite de réponse fixée au vendredi 20 décembre 2024, 12h.

Une seule offre a été présentée de la part de l'entreprise CIMELEC SARL - 28 Rue Georges Bermond-Gonnet, 05100 Briançon.

Le montant estimatif du lot 6 est de 40 600 € HT hors PSE.

Le montant de l'offre de CIMELEC SARL est de 45 000 € HT.

L'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre a mis en évidence que l'offre de CIMELEC SARL est conforme au CCTP.

Les prestations supplémentaires proposées par ce candidat sont :

- PSE : WC Personnel au R+1 pour un montant de 693.14 € HT ;
- PSE : Equipements électriques de la restauration et la réserve en R+1 pour un montant de 2 113,47 € HT ;

Au vu de l'analyse des offres, il est nécessaire d'autoriser l'attribution du lot 6 de ce marché de travaux, tel est l'objet de cette délibération.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de la commune de réaménager le Cinéma Le Riou Bel ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-5, 1411-7 et L 2121-29 ;

VU le budget principal 2024 et 2025 ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 octobre 2024 sur le site marché public ;

VU la consultation spécifique organisée pour le lot 6 « électricité » ;

VU l'analyse des offres ;

VU l'avis du bureau du lundi 6 janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ATTRIBUE** le marché de travaux de réaménagement du cinéma LOT 6 à l'entreprise CIMELEC SARL - 28 Rue Georges Bermond-Gonnet, 05100 Briançon pour un montant de 45 000 € HT ;
- **RETIENT** la prestation supplémentaire éventuelle pour la construction d'un WC pour le personnel en R+1, pour un montant de PSE égal à 693.14 € HT ;
- **RETIENT** la prestation supplémentaire éventuelle pour l'équipement électrique de la restauration et la réserve en R+1 pour un montant de PSE égal à 2 113,47 € HT ;
- **AUTORISE Mme le Maire** à signer le contrat et toutes les pièces afférentes à ce marché ;
- **AUTORISE Mme le Maire** à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce dit marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 23 janvier 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 janvier 2025

Publié le : 23 janvier 2025